

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1241

présenté par

M. Marleix, M. Thiériot, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme D'Intorni, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Dumont, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Meyer Habib, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Kamardine, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Neuder, M. Nury, M. Pauget, Mme Petex-Levet, M. Portier, M. Pradié, Mme Périgault, M. Ray, M. Rolland, M. Schellenberger, M. Seitlinger, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Taite, Mme Valentin, M. Vatin, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vincendet et M. Viry

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la vingt-troisième ligne du tableau de l'alinéa 37, insérer la ligne suivante :

«

Soutien- logistique	Successeurs poids-lourds Armée de Terre (véhicules 4- 6 tonnes)	-	-	-
------------------------	--	---	---	---

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que la précédente loi de programmation militaire prévoyait de remplacer les camions GCB-180 par 7000 véhicules poids lourds à l'horizon 2030, il n'est fait aucune mention de ce programme et de ses objectifs capacitaires dans l'actuel projet de loi. Pourtant, le renouvellement du parc de camions est vital pour la bonne opérabilité de nos forces. Ainsi que le faisait remarquer dès 2018 le général Charles Beaudouin, sous-chef d'état-major chargé des plans et des programmes de l'état-major de l'armée de Terre : la logistique « mérite son programme SCORPION ». Il est donc inconcevable de ne pas aborder dans le texte de loi la question du remplacement des GCB-180, dont les premiers exemplaires furent livrés il y a plus de 20 ans.

Cet amendement vise ainsi à établir les objectifs de la LPM 2024-2030 sur ce programme d'importance, en demandant au gouvernement de préciser à la fois la cible capacitaire et les choix industriels qui sont envisagés pour y parvenir.